

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 22 Septembre 2020

**Président** M. MALLET

**Présents** : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON

## COURRIER

Club ST ETIENNE DE CROSSEY : concernant votre liste de délégués, une réponse vous a été faite par mail

## REUNION DE DEBUT DE SAISON

### **Le port du masque est obligatoire pour pouvoir participer à ces réunions**

Conformément à l'Article 21Bis des Règlements Généraux du District, chaque équipe doit être représentée par son éducateur et un dirigeant licencié, en outre **ces personnes devront avoir leur licence avec eux (Foot compagnon)**. Une vérification sera faite lors de l'émargement

Pour rappel, les clubs de D5 ayant leur équipe 1 évoluant dans cette division sont invités à participer à la réunion de leur choix

Les dates et lieu de ces réunions pour les équipes évoluant en D1, D2, D3 ET D4 sont les suivantes

| Phase | Poule | Date       | Heure | Club            | Lieu            | Adresse                                                                  |
|-------|-------|------------|-------|-----------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------|
| D4    | D     | 23/09/2020 | 19H   | Ruy Montceau    | Ruy Montceau    | A la mairie, Salle de la Sallière ;<br>525 rue de la Sallière 38300 RUY. |
| D4    | E     | 23/09/2020 | 19H   | Eyzin St Sorlin | Eyzin St Sorlin | Salle Christian Arnaud<br>à Eyzin Pinet                                  |

## BONUS MALUS

### **RAPPEL SUR LE BONUS MALUS**

#### **Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

**Listes reçues ce jour**

Manival ; St Quentin sur Isère ; Beaucroissant ; Sud Isère ; Goncelin ; St Paul de Varces ; Notre dame de Mesage ; Tunisien SMH ; St Etienne de Crossey ; St Joseph de Rivière ; Pont de Claix. ; Charvieu, Izeaux ; La Tour St Clair ; Beauvoir-Royas ; Balmes NI ; St Lattier ; St Hilaire de la Cote ; Asieg ; Bourg Oisans ; Turcs de Grenoble ; Unifoot ; Lca Foot 38 ; Lauzes ; La Murette ; Pontcharra ; Tullins ; O.N .Dauphiné ; Cheyssieu ; St Georges de Commiers

**Listes reçues mais non validée**

Vourey foot ; Vourey Sport ; Fontaine ; Seyssins ; Oyeu ; Tignieu ; Dolomieu ; VerSau ; St Marcellin ; Liers ; St André Le Gaz ; Eybens ; La Bourbre ; Vareze ; Estrablin ; Vézeronce Huert ; Corbelin ; Pays Alleverd

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.